



COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 septembre 2024

Présents : DAMOUR Christophe, MARTINAUD Sébastien, BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Éric, MÉNAGER Alain

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Délibération 1 : Assurance de la commune pour la prise en charge du maintien de salaire du personnel en congés maladie

La commune avait donné mandat au Centre de Gestion de la Charente en début d'année, afin de procéder à une mise en concurrence pour l'assurance des risques statutaires.

L'appel d'offre a été réalisé et un candidat a été retenu : CNP.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune adhère à une autre assurance (CIGAC) et lui demande, après comparaison des offres, de décider d'un éventuel changement. Actuellement, la cotisation versée est de 1 320 €, la nouvelle proposition représenterait une cotisation de 1 365 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas changer d'assureur.

Délibération 2 : Participation de la commune à l'assurance des agents pour le maintien de salaire au-delà de la prise en charge de la commune (90 jours)

A partir du 1^{er} janvier 2025, les communes doivent participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents selon le décret n°2022-581 du 20 avril 2022. Aussi, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de proposer un montant mensuel par agent. Cette proposition sera transmise au Comité Social Territorial du Centre de Gestion pour avis.

Après délibération, le Conseil Municipal propose de verser 10 € par mois et par agent ayant souscrit un contrat de protection complémentaire. Le versement sera ajusté selon le contrat souscrit.

Débat : Apport de précision sur la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE_{nr})

Le Conseil Municipal a délibéré sur les ZAE_{nr} le 5 février 2024. Les zones déjà définies en Nouvelle Aquitaine ont été examinées par le CRER qui a constaté qu'elles ne suffiraient pas à atteindre les objectifs que s'est fixés la région en matière de production d'énergie renouvelable. La délibération peut donc être affinée en apportant des précisions.

Monsieur le Maire réalise un tour de table afin de recueillir l'avis de chacun sur les différentes filières d'énergie renouvelable et leur éventuelle zone d'implantation possible.

En résulte un refus majoritaire du photovoltaïsme au sol (sauf sur sol non valorisable) et une préférence pour les panneaux sur toiture. Le biogaz pourrait être envisagé mais sur des petits projets, ainsi que la biomasse et la géothermie.

Suite à ces débats, un projet de nouvelle délibération sera proposé lors du prochain conseil.

Questions diverses

L'allumage de la cuisinière de la salle communale pose parfois des difficultés voire des problèmes de sécurité. Une vérification sera réalisée et une notice d'utilisation sera rédigée afin d'améliorer la situation.

La prochaine réunion sera programmée le 7 octobre 2024.

Clôture de la séance à 22h30